

## Délibération du Conseil de Communauté

---

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 60  
Membres absents : 18  
Procurations : 07

Séance du 26 mars 2025  
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 du  
mois de mars, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 20/03/2025  
Date de transmission : 31/03/2025  
Date de mise en ligne : 01/04/2025

---

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FREY Jean-Marc, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas

#### Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. BAUMLIN Christian (pouvoir à Mme KUNTZ Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Serge (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. RIBSTEIN André, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. ZINNIGER Roger

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 13<sup>ème</sup> QUESTION

### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2025-052)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2025, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

#### Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un sinistre survenu le 7 septembre 2024 suite à un choc de véhicule contre un poteau du Tram, pour un montant de 1 254,00 €.

#### Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public pour la fourniture et la pose de stores motorisés sur la verrière de la Médiathèque de Sierentz, avec la société EMG Stores, pour un montant global et forfaitaire de 28 000€ HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de fourniture et de livraison de vêtements, de chaussures et d'accessoires spécifiques au sport pour la période 2024 à 2028 – Lot 3, avec la société TEAM CREATION, ayant pour objet l'ajout d'articles au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de prestations de maintenance des équipements installées sur les différents sites de Saint-Louis Agglomération pour la période 2024 à 2027 – lot n°6 : Chaudière/ radiants/ ramonage, avec la société M-ENERGIES EXPLOITATION, ayant pour objet la modification des prestations prévues au marché initial, passant le montant initial de la partie forfaitaire du marché de 10 415,00 € HT à 9 977,00 € HT, soit une incidence financière à la baisse de -4,4%.

#### Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en Hôtel d'entreprises avec la société KOLYA PILIMPI, du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2027 pour un montant mensuel de 211,20 € TTC ;

- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis avec l'Agence d'Attractivité Touristique de Saint-Louis Agglomération les jeudis après-midi 6 et 27 février 2025, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs de Saint-Louis Agglomération pour 4 années scolaires, à compter du 2 septembre 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028 avec l'Ecole Joseph Muller de Uffheim selon les tarifs en vigueur approuvés par délibération du Conseil de Communauté.

Point 4-7 des délégations – Demander ou accepter les autorisations de passage, les servitudes, les indemnisations pour perte de récolte et les conventions de superposition d'affectation et de gestion du domaine public sur des terrains n'appartenant pas ou appartenant à la Communauté d'Agglomération et signer les conventions s'y rapportant ;

- Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour un ouvrage de rejet d'eau n° 71272411012 avec Voies Navigables de France (VNF), du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2029, pour une redevance annuelle de 107 593,87 €.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 459 564,24 € TTC en section de fonctionnement
- 73 214,79 € TTC en section d'investissement

Le Conseil de Communauté sera ainsi invité à prendre acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2025.

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2025.

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 31 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

